Parens et Patrona, semper pro nobis apud Deum exoratrix, quæ ipsum pluries a diversis tribulationibus et angustiis protexit et liberavit, sicut patet in libro de Vitis Fratrum (1) (Dist. I,C. XV,Decl. X,n°. 338). Instruits et encouragés par l'histoire et par notre propre expérience, réfugions-nous sous la protection puissante et maternelle de Notre-Dame du Rosaire ; tant de fois, nous l'avons saluée comme notre Espérance : *Spes nostra, Salve !* tant de fois, nous avons exhorté les fidèles à recourir à cette Mère de Miséricorde ! confions-lui le présent avec ses tristesses, l'avenir avec ses appréhensions : le Rosaire à la main, faisons, en quelque sorte, le siège de son Cœur, et demandons-lui les uns pour les autres les grâces qui nous aideront à demeurer, toujours et malgré tout, fidèles à notre vocation.

Nous vous bénissons affectueusement, Frères et Fils bien-aimés, et nous nous recommandons, ainsi que nos compagnons, à vos ferventes prières.

Donné à Rome, le 30 Avril 1903, en la fête de Ste Catherine de Sienne.

Fr. André Fruhwirth
Maître Général.

Fr. M. Henri Desqueyrous
Socius.

—— o ——
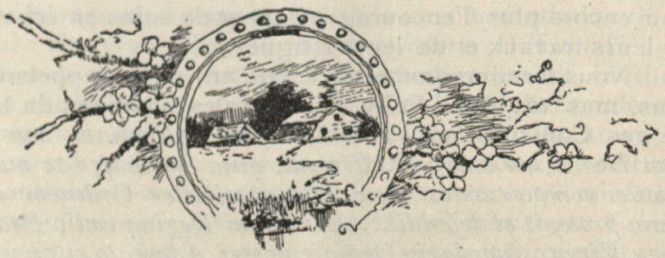
(1) "Nous promettons obéissance non seulement à Dieu, mais aussi à la B. Vierge, parce que nous avons maintes fois et de mille manières éprouvé qu'elle protège spécialement notre Ordre et le défend....La B. Vierge est la Reine du ciel, l'avocate par excellence, la tendre Mère et Patronne de notre Ordre ; elle intercède sans cesse pour nous auprès de Dieu, et nous a défendus et délivrés de maintes tribulations et angoisses, comme on le voit dans le livre des Vies des Frères".